

Point de vue

Deux poids, deux mesures ?

L'application de la nouvelle loi sur le personnel de l'Etat de Vaud aux Hospices cantonaux à partir du 1er janvier 2003 nous inquiète considérablement.

Secrétariat général Deux nouvelles collaboratrices

Deux nouvelles collaboratrices ont intégré le secrétariat général de la FHV au cours des derniers mois.

Prenant la relève de Tristan Gratier nommé au poste de Secrétaire général de l'AVDEMS,

°Magali Gianella, économiste, a pris en charge, dès le 1er septembre, les dossiers relatifs aux Divisions C. C'est elle aussi qui coordonne désormais les projets TARMED et Comptabilité analytique de l'association.

°Marianne Pahud remplace depuis le 1er septembre Patricia Gigandet dans sa fonction de secrétaire/assistante du Secrétaire général.

Elle a pour missions principales l'information aux membres, l'administration du secrétariat général, l'organisation des séances du Comité exécutif et la coordination de la Commission RH "Statut du personnel".

Dans une situation de pénurie importante de personnel soignant qualifié, l'introduction d'une 5ème semaine de vacances, la diminution d'une heure de l'horaire de travail hebdomadaire ainsi qu'un meilleur taux de compensation du travail de nuit pour les seuls hôpitaux publics (CHUV) vont créer une inégalité de traitement inacceptable entre les différentes catégories de personnel hospitalier du canton et une tension insupportable dans le système sanitaire vaudois. Nous risquons bel et bien d'assister à un exode des meilleurs collaborateurs du système parapublic vers le public, sans que nous ne puissions rien y faire, faute de moyens !

En effet, durant les cinq dernières années, les établissements de la FHV ont été les bons élèves ! Alors que les taux de croissance annuels des coûts observés ont été de 6,4 % pour le domaine de la santé dans le canton de Vaud et de 11% pour l'ensemble des hôpitaux suisses, ils ont été " seulement " de 3,4% pour les hôpitaux de notre canton... Un tel résultat n'est pas dû au hasard. Il ne faut pas oublier que depuis 1992 et jusqu'en 2001, les institutions de la FHV ont subi, année après année, des programmes d'économie drastiques. Tellement qu'en 2002, l'Etat et les assureurs-maladie ont dû accepter de combler partiellement les déficits accumulés ! Cette mesure exceptionnelle, dans tous les sens du terme, a simplement permis de rattraper les manques de moyens avérés. En conséquence, aujourd'hui, les hôpitaux

de la FHV n'ont plus aucune capacité d'autofinancement susceptible de compenser les nouvelles mesures qui seront prises en faveur du personnel de l'Etat dès le début de l'année prochaine. Il faut rappeler à ce propos que ces avantages en faveur de personnel sont financés globalement au niveau de l'Etat avec notamment une augmentation du taux de cotisation de la part employé à la caisse de pension. Cela n'est tout simplement pas possible dans nos hôpitaux, le système (LPP en particulier) étant totalement différent !

Nous attendons des décisions équitables afin que nos hôpitaux continuent de remplir leur devoir de soins à la population. Cette manne ne tombera pas du ciel puisqu'elle sera en tout état de cause payée par les assurés et les contribuables. Il est donc normal qu'elle puisse également bénéficier aux établissements hospitaliers régionaux de la FHV et à leurs patients.

Si tel n'était pas le cas, les principes d'harmonisation voulus par le Conseil d'Etat, les efforts de rattrapage entrepris ces dernières années et l'ouverture vers une convention collective du travail dans le domaine sanitaire vaudois seraient réduits à néant. De même, le travail en réseau, objectif prioritaire des NOPS (Nouvelles Orientations de Politique Sanitaire) prendrait ainsi une belle giflette dont il aurait de la peine à se relever...

Robert Paul Meier
Secrétaire général FHV

GHOL : Retour bénéfique

Depuis fin juin, le Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique (hôpitaux de Nyon et Rolle) est de retour au sein de la FHV.

Un terrain d'entente, des objectifs et une stratégie commune ont été trouvés, fruits de discussions riches et intenses.

Le GHOL recense 165 lits et emploie 548 collaborateurs. Son budget d'exploitation est de 40 millions de francs par an.

Avec le retour du GHOL, la position de la FHV en tant qu'organisation patronale des hôpitaux régionaux vaudois, se trouve encore renforcée.

Assemblée générale A Nyon le 7 novembre 2002

Les responsables des 13 établissements regroupés en son sein, ainsi que les organes dirigeants de la Fédération se retrouveront le jeudi 7 novembre à Nyon pour une Assemblée générale extraordinaire de la FHV. A l'ordre du jour notamment : l'élection du nouveau Comité exécutif pour les trois prochaines années et les négociations de la Convention vaudoise d'hospitalisation (CVHo) 2003.



Accélération de l'organisation hospitalière cantonale et investissements conservatoires

Le Comité exécutif de la Fédération des hôpitaux vaudois suit attentivement les études et les réflexions menées ces dernières années par le Conseil d'Etat sur la question de l'organisation hospitalière cantonale. Ces propositions ont fait l'objet d'un rapport mis en consultation auprès des partenaires du monde de la santé et des milieux politiques pour la fin de cette année.

Si la FHV rejoint en grande partie l'analyse formulée par le Conseil d'Etat sur l'état des lieux et sur sa volonté de maintenir un accès aux soins équitable pour l'ensemble de la population, d'intégrer l'évolution technologique et de réorganiser la prise en charge sanitaire en s'appuyant sur les réseaux de soins, elle reste extrêmement vigilante sur la question de la constitution de quatre centres hospitaliers principaux. Ces «hôpitaux généraux» dotés des services nécessaires aux soins spécialisés pour l'ensemble du canton devront être concrétisés rapidement car eux-seuls permettront de contenir l'augmentation inéluctable des coûts de fonctionnement hospitaliers. Parallèlement à ces nouveaux hôpitaux monosites, le maintien d'un certain nombre d'hôpitaux régionaux capables de traiter des petites urgences et des hospitalisations ne nécessitant pas de soins spécialisés est prévu.

La FHV souhaite véritablement que ce projet soit réalisé dans les délais les plus brefs. Consciente des contraintes financières du canton, elle appelle à pratiquer immédiatement les investissements conservatoires rendus nécessaires par le vieillissement des infrastructures existantes.

Convention collective Premiers contacts

Des contacts préliminaires ont lieu actuellement entre les membres de la plate-forme patronale (AVDEMS, FEDEREMS, FHV, OMSV) et les partenaires syndicaux et représentants des collaborateurs, en vue de la mise sur pied d'une convention collective dans le domaine de la santé. Dorénavant, les partenaires vont se retrouver régulièrement pour définir les sujets de négociations et les étapes de l'élaboration de ce document souhaité par tous. Dans un premier temps, la plate-forme patronale a souhaité obtenir des précisions de la part du Conseil d'Etat sur sa détermination, sur le cadre financier du projet et sur la participation des Hospices cantonaux.

fédéral AVS et assurer la compatibilité avec les principes en vigueur aux HC et dans les autres cantons.

Les lignes directrices des nouveaux principes contractuels et de rémunération fixées par le Conseil d'Etat et avalisées par le Groupe de coordination cantonal sont les suivantes :

- une relation entre l'hôpital et le médecin fondée sur un contrat de travail
- un revenu composé d'une part fixe et d'une part variable
- des classes de traitement (niveaux de salaire) pour la part de base
- un revenu hospitalier maximal (plafonnement).

Suite au rapport intermédiaire adressé au Conseil d'Etat, le nouveau modèle de rémunération a été testé auprès de trois hôpitaux pilotes représentatifs : EHC (Morges), HIB (Payerne) et Pays-d'Enhaut. Pour cela, une enquête détaillée a été menée auprès des directions et de l'ensemble des médecins (48 médecins chefs et 17 médecins agréés).

Le test a mis en évidence les éléments suivants :

- > le nouveau modèle de rémunération permettra de servir aux médecins hospitaliers un revenu compatible avec leurs importantes responsabilités et la charge de leur fonction
- > les médecins chefs des hôpitaux régionaux ne seront pas prétérités au plan de leur revenu hospitalier par rapport aux médecins cadres des Hospices cantonaux (HC)
- > le cadre d'une enveloppe financière globale est respecté
- > l'indemnité de garde est fortement revalorisée

Les résultats du test vont maintenant alimenter des discussions et une mise en consultation de la proposition de Statut qui est l'aboutissement de négociations serrées entre partenaires, bien que toujours empreintes de compréhension et de confiance mutuelles.

Le scénario retenu présente plusieurs avantages : une meilleure intégration du corps médical dans le fonctionnement de l'hôpital, une meilleure participation des médecins aux aspects de gestion et une prise de conscience plus grande des problèmes budgétaires. Ceci ne privera pas pour autant les médecins d'une souplesse suffisante pour conserver une activité clinique attractive et des possibilités individuelles (activité privée et ambulatoire) séduisantes.

Si le processus suit normalement son cours, un accord-cadre devrait être signé en 2003 entre la FHV et la SVM pour l'élaboration d'un contrat-type dont l'entrée en vigueur pourrait avoir lieu au 1er janvier 2004.

Médecins-assistants

Gel des admissions et statut en discussion

Le Conseil Fédéral a promulgué le 3 juillet 02 une ordonnance sur la limitation de l'admission des fournisseurs de prestations à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie obligatoire des soins. Cette ordonnance déploie ses effets depuis le 4 juillet 02 et concerne les médecins assistants dont l'installation en cabinet privé ne peut plus se faire dès cette date. Cette décision a incité la FHV à réactiver sa Commission consultative des médecins assistants. Au cours des prochains mois, celle-ci va s'attaquer de front à plusieurs problèmes majeurs auxquels se trouve confrontée aujourd'hui cette catégorie de praticiens (harmonisation des trai-

tements avec les autres cantons romands, allègement des horaires de travail notamment). Ces différents points seront évoqués dans le cadre de ladite Commission pour aboutir à un nouveau statut des médecins assistants harmonisé avec celui des Hospices Cantonaux.

Médecins hospitaliers

Vers un accord-cadre entre FHV et SVM

Le statut et le mode de rémunération actuels des médecins des hôpitaux régionaux et de zone vaudois sont uniques en Suisse. Ils divergent également avec les modalités en vigueur aux Hospices cantonaux (HC). Devant ces constatations, le Conseil d'Etat a demandé, en avril 2002, qu'un nouveau système soit mis en place pour garantir la conformité avec le droit

Départ à la retraite de deux directeurs

Deux directeurs d'établissement quitteront leurs fonctions à la fin de cette année, pour une retraite bien méritée. La FHV tient à les remercier chaleureusement pour leur soutien inconditionnel et leur contribution efficace aux activités de l'association. Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite.



Philippe Collet, directeur général de l'Hôpital Riviera depuis 1973



Jean-Luc Schupp, directeur de la Clinique de Miremont depuis 1990

Philippe Collet passe le témoin

Après 30 ans passés à la tête du Samaritain puis de l'Hôpital Riviera, dont il assume la présidence de la direction générale depuis 1998, Philippe Collet (65 ans) va céder sa place à Jean-François Brunet le 1er janvier 2003. Flash-back sur une longue carrière...qui aurait pu prendre un tout autre cours. Rien ne prédestinait vraiment Philippe Collet à entrer dans le domaine de la santé. Un baccalauréat scientifique en langue allemande (I), un diplôme d'ingénieur chimiste à l'EPFL, un doctorat ès-sciences à l'Université de Lausanne vont, dans un premier temps, le conduire tout naturellement à un poste d'ingénieur-conseil dans diverses entreprises, puis d'ingénieur d'organisation chez Nestlé. Avant de virer complètement de bord pour entrer à l'Hôpital

du Samaritain, dont il occupe le fauteuil de directeur dès novembre 1973. " Membre de nombreux comités, groupes de travail ou commissions, sur le plan régional, cantonal, voire fédéral, Philippe Collet a abordé de front tous les grands thèmes qui ont marqué l'actualité hospitalière au cours des dernières décennies. Au domaine des satisfactions, sur un plan plus personnel : la mise sur pied de la pharmacie des hôpitaux de l'est lémanique (PHEL), la constitution du fonds de prévoyance du personnel et de la caisse des cadres du Samaritain, le développement de l'informatique. Le Samaritain a également été l'un des premiers hôpitaux vaudois à créer une fondation pour les biens d'équipement, alimenté principalement par des legs et des dons.

Jean-Luc Schupp prend le large

En même temps que son collègue veveysan Philippe Collet, Jean-Luc Schupp (65 ans également), va quitter la direction de la Clinique Miremont à Ley-sin le 31 décembre 2002. Jean-Luc Schupp se souvient, comme si c'était hier, de ce 1er juillet 1993 où la Clinique Miremont vit l'arrivée de ses premiers patients, quelques heures à peine seulement après la fin des travaux de transformation. Pour lui, cette ouverture était l'aboutissement de presque trois ans d'efforts pour opérer la mue de l'ancienne maison de convalescence en Centre de traitement et de réadaptation (avec une Division C. Elle marquait aussi le début d'une longue carrière à la tête de l'établissement leysenoud. Hôtelier de formation, Jean-

Jean-Luc Schupp a d'abord exercé son métier à l'étranger (Allemagne, Angleterre, Espagne), avant d'occuper diverses fonctions en Suisse, dont celle de sous-directeur du Lausanne Palace. Changeant d'orientation, il prend la direction de la Clinique de Genolier en 1975, poste qu'il occupera pendant 12 ans. Après un passage au Château de Rive à Lutry, il rejoint Ley-sin en 1990. Jean-Luc Schupp ne coupera pas tout à fait les ponts avec le domaine de la santé à la fin de son mandat. Outre le bouclage du présent exercice comptable de la Clinique, il continuera de présider la Fédération des soins du Chablais et le comité du groupe de formation du Chablais.